

90. En vertu d'un autre Indult du Souverain Pontife, tous ceux et celles qui appartiennent à la société de tempérance pourront gagner une indulgence plénière un des jours de cette neuvaine ou de l'octave de St. Jean-Baptiste, pourvu que, s'étant confessés avec une véritable douleur et ayant communiqué avec une sincère dévotion, ils prient dans quelque église à l'intention du Souverain Pontife.

100. Il pourra se faire quelques quêtes pendant la neuvaine et le jour de la fête ou de la solennité de St. Jean-Baptiste, pour le soutien de nos zouaves dans l'armée pontificale.

Telles sont, N. T. C. F., les intentions pures et droites avec lesquelles nous devons célébrer notre grande fête patriotique. Tels sont les fruits merveilleux qu'elle produira dans notre pays tout entier, si nous la célébrons avec une joie toute sainte. Puisse-t-elle, cette fête, nous inspirer une nouvelle dévotion pour notre aimable protecteur, et nous porter jour et nuit à imiter ses vertus. C'est l'unique moyen d'honorer ce grand saint, comme il mérite de l'être.

SERA la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception, et les Dimanches suivants, selon qu'il sera jugé plus à propos pour l'avantage des fidèles.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le trente-et-unième jour du mois de mai, en l'année mil huit cent soixante-huit.

L. † S.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,

Secrétaire

P. S.—La Neuvaine à St. Jean-Baptiste, approuvée par Mgr. de Montréal, sera prête pour la vente aux bureaux du *Nouveau Monde*, le 8 du courant. Il y aura des dépôts à l'Évêché et chez tous les Libraires de la ville.